

Prairie extensive (611)

SPB (qualité niv. 1 selon OPD)	Réseau écologique	Qualité écologique de niveau 2 selon OPD
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune fumure ni produit phytosanitaire (uniquement traitement plante par plante pour les plantes à problèmes, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques) - Date de 1^{ère} coupe. 15 juin (Plaine – colline), 1^{er} juillet (Montagne 1 et 2), 15 juillet (Montagne 3 et 4) - Une coupe annuelle minimum, broyage interdit et exportation de la récolte obligatoire - Pacage d'automne autorisé entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre si les conditions du sol le permettent - Les réensemencements sont soumis à une demande d'autorisation et doivent être effectués avec des mélanges floraux adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche partielle des surfaces, en laissant 10 % sur pied à chaque opération, il est recommandé que les 10% soient déplacés à chaque opération. Pâturage d'automne des 10% laissés sur pied tolérée - Fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur). Si les conditions topographiques ne le permettent pas, fauche en ligne à vitesse réduite tolérée - Minimum 7 semaines entre les deux premières coupes - Pas d'utilisation du conditionneur. S'il n'est pas possible de le déclencher, l'ouvrir au maximum lors de la fauche - Tas de bois / cailloux tous les 50 m demandés dans les prairies sèches et riches en flore selon indications signalées sur le contrat du réseau écologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'espèces végétales indicatrices de qualité - Conditionneurs interdits

Réseau Ecologique Vallée de la Sorne. Période 2018-2025.

	<p>Recommandation(s)</p> <ul style="list-style-type: none">- Pré-fanage au sol pendant 8 heures au minimum- Réensemencement pour améliorer la qualité florale après conseil et demande d'autorisation- Hauteur de coupe à 7 cm minimum- L'utilisation de système d'effarouchement ou de détection des faons et des levreaux. Se renseigner auprès de la Fédération des chasseurs jurassiens ou à l'Office de l'environnement.	
--	--	--

Réseau Ecologique Vallée de la Sorne. Période 2018-2025.

Plantes indicatrices	<i>Sanguisorba minor</i> (Petite sanguisorbe) <i>Knautia/Scabiosa</i> (Knautie, Scabieuse) <i>Hieracium pilosella</i> (Epervière piloselle) <i>Salvia pratensis</i> (Sauge des prés) <i>Succisa pratensis</i> (Succise des prés)
Espèces concernées	<i>Lepus europaeus</i> (Lièvre brun) <i>Lanius collurio</i> (Pie grièche écorcheur) <i>Saxicola rubicola</i> (Tarier pâtre) <i>Carduelis cannabina</i> (Linotte mélodieuse) <i>Carduelis carduelis</i> (Chardonneret élégant) <i>Brintesia circe</i> (Silène) <i>Euphradrias a. aurinia</i> (Damier de la Succise) <i>Melanargia galathea</i> (Demi-Deuil) <i>Apis mellifera/Osmia cornuta/ Eucera nigricans</i> (Abeilles mellifères et sauvages) <i>Lacerta agilis</i> (Lézard des souches) <i>Coronella austriaca</i> (Coronelle lisse)
Justification de la mesure	
<p>Ce type de surface offre une grande diversité florale qui attire de nombreux insectes:</p> <ul style="list-style-type: none">- Silène: ne vit que dans les terrains secs (PPS), hiberne dans l'herbe haute, besoin de structures (tas de bois/cailloux) tous les 50 m, PPS à mettre sous contrat LPN,- Demi-Deuil: aime les prairies riches en fleurs, œufs déposés dans l'herbe haute, chenilles épargnées par les fauches espacées et hibernation sur les graminées,- Lièvre: trouve des refuges pour s'abriter et abriter sa progéniture, le respect du mode d'exploitation est importante pour la sauvegarde des levrauts,- Les reptiles recherchent les lieux ensoleillés offrant un abri tels des tas de pierres ou de bois, planches, buissons, etc.- Les oiseaux nichant au sol ont besoin des hautes herbes pour dissimuler leur nid.- Le préfanage évite que les insectes ne se retrouvent exportés de la parcelle dans les balles d'ensilage ou dans l'autochargeuse.- Dans les zones humides, certaines espèces cibles pondent dans ou sur les herbes. Les préserver durant une année assure un cycle complet.	

Version : Vallée de la Sorne, novembre 2017